

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 69-1233/SG/TP/P chargeant l'officier de police adjoint Léon Saillant des examens de permis de Conduire .

n° 69-1233/SG/TP/P

Ministère  
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication  
12 août 1969

Numéro JO  
n° 17 du 25/08/1969

Date du numéro  
25 août 1969

### TEXTE INTÉGRAL

L'officier de police adjoint de classe exceptionnelle Léon Saillant (Commissariat central de Djibouti) est chargé, Cumulativement avec ses fonctions actuelles, des examens des permis de conduire dans le Territoire. L'officier de police adjoint percevra à ce titre l'indemnité spéciale à cette charge de, cent (100) francs par examen. Les dispositions de la décision n° 747/SG/TP/P du 15 décembre 1967 sont maintenues en ce qui concerne M. Courtecuisse qui reste également désigné comme examinateur pour les permis de conduire. Le Directeur des Travaux publics est chargé de la mise en place des dispositions pratiques pour l'application de la présente décision qui, prendra effet à compter de la date de notification à l'intéressé.